

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 07 MAI 2019

portant nomination des membres du jury et des examinateurs spécialisés, adjoints au jury, des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-229 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 fixant les règles d'organisation générale, la nature, les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens des services culturels et des Bâtiments de France ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Arnaud PLANEILLE, attaché d'administration de l'État principal, chef de service des ressources humaines, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien des services culturels et des bâtiments France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil » du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Christine CAUMEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », cheffe de service adjointe de l'accueil et de la surveillance de la région Richelieu, musée du Louvre ;
- Madame Françoise CHATILLON-PIERRONT, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », directrice déléguée de la programmation culturelle et des auditoriums, musée d'Orsay et musée de l'Orangerie ;
- Monsieur Marc MARTINEZ, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil » responsable et chargé de conservation de la grotte préhistorique de Pair-non-Pair, grotte préhistorique de Pair-non-Pair, centre des monuments nationaux.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Christine CAUMEL, ingénieure des services culturels et du patrimoine, spécialité « services culturels », cheffe de service adjointe de l'accueil et de la surveillance de la région Richelieu, musée du Louvre.

Article 3

Sont nommés en qualité d'examineurs spécialisés, adjoints au jury, de ces concours externe et interne pour la correction des épreuves d'admissibilité :

- Madame Alice TAPHANEL, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », adjointe au chef de service poste central de surveillance, château, musée et domaine national de Versailles ;
- Monsieur François VALENTIN, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », encadrant de l'équipe de surveillance du musée, musée des Archives nationales.

Article 4

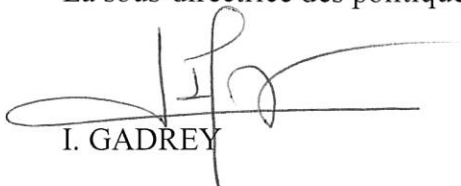
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 07 MAI 2019

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY